



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 MAI 2019

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 13 mai 2019
Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM J.C DEMENUS – M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT – J. PAOLI : adjoints, S. COLLILIEUX – A.M. CHOQUET - A. GAVORY – M. HEQUET - C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE – P. PARISOT – L. PHILIPPE – T. SCHLUMBERGER - Y. TESTON – E. WROBEL

Pouvoirs : F. LUPFER a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. SEGUIN a donné pouvoir à S. COLLILIEUX – B. PY a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – T. SEGUIN a donné pouvoir à J.C. DEMENUS – C. TOITOT a donné pouvoir à F. LIECHTELE

Absents : M. PELTIER – M. SEGURA – S. DUJIN

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire à une pensée pour les personnes souffrantes, puis elle demande une minute de silence pour le décès de M. Camille PLAISANCE, ancien conseiller municipal. Elle informe le Conseil Municipal du décès de Mme Edith CADET, veuve de M. Roger CADET (ancien adjoint et maman de M. Joël CADET ancien conseiller municipal).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements suite à décès de Jean-Pierre BEURIER et Etienne CUNAT.



CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT du CMS

Dans le cadre de la rénovation de la mairie, dont la partie affectée au CMS a été financée par le Département, une convention est nécessaire pour la répartition des frais de fonctionnement qui sont communs : entretien de l'ascenseur, entretien de la chaufferie et combustible du chauffage. Une convention a été étudiée entre les 2 parties : elle prévoit la prise en charge de l'entretien de l'ascenseur par le Département, la prise en charge de l'entretien de la chaufferie par la Commune. Il est proposé de partager les dépenses de fuel à 50 %. La Commune qui est chargée de l'approvisionnement facturera la moitié des dépenses annuelles de fuel au Département. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention avec le Département



VENTE TERRAIN DE LA HOULLERE

Des particuliers ayant acheté une maison sur un terrain adjacent à la parcelle A698 de 1 000 m², sise rue de la Houillère, propriété de la Commune, inconstructible en raison de risques miniers, souhaitent acquérir cette parcelle à des fins de pâturage. Le prix proposé est de 70 € l'are. La Commune n'ayant aucun projet possible sur cette parcelle, la cession évitera le coût de l'entretien. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- décide à l'unanimité de la cession de la parcelle A698 pour un montant de 70 € l'are, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente et à réaliser toutes les démarches y afférentes.



**CONVENTION CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE POUR DIAGNOSTIC ET MISSION
D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DES ARCHIVES**

Suite à une inspection mandatée par le Préfet (contrôle normal des obligations des Communes) et réalisée par le Directeur des Archives Départementales, l'état des archives de la Commune nécessite un travail approfondi en vue de l'amélioration des conditions générales de conservation. Le Centre de Gestion propose un service mutualisé qui consiste dans un premier temps à un diagnostic gratuit, puis à la définition d'un programme d'accompagnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à établir une convention avec le Centre de Gestion de Haute-Saône pour que la Commune puisse bénéficier de ce service d'accompagnement pour la gestion des archives à l'issue du diagnostic.



**PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AUDIT ORGANISATIONNEL
: ADHESION A UNE SPL « GESTION LOCALE »**

Madame le Maire souhaite bénéficier d'un appui du Centre de Gestion de Haute-Saône pour un audit organisationnel en vue de définir et adapter les besoins en personnel. Le Centre de Gestion de Haute-Saône ne réalise plus directement ce service qui est désormais proposé par une Société Publique Locale (SPL) dans le cadre d'une large mutualisation avec des collectivités de Lorraine. La SPL « Gestion Locale » dont l'objet est précisé dans l'article 3 de ses statuts « La société a pour objet social le soutien à l'innovation territoriale dans le domaine managérial, l'optimisation de l'ingénierie managériale, l'accompagnement à l'emploi et à la mobilité inter fonction publique, optimisation de la gestion des services publics, notamment dans le domaine managérial mais également dans la gestion de données. Elle exercera ses activités sur le territoire de ses seuls actionnaires et pour leur compte exclusif ». Cette SPL a été créée en novembre 2018, plus de 900 collectivités (commune EPCI, CCAS, Syndicats...) y adhèrent déjà. La participation minimale est d'une action de 100 €. Un certain nombre de services proposés aujourd'hui par le CDG70 (soutien à l'organisation de l'archivage) ou le CDG54 (délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD) pourraient prochainement être proposés au sein de cette SPL.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les statuts de la SPL, décide de la prise de participation de la Commune de Champagny pour une action de 100 €, autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions concernant la représentation de la Commune au sein de la SPL et autorise Madame le Maire à recourir aux services proposés par la SPL « Gestion Locale »



ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – EMBAUCHE SAISONNIERE

La continuité du service à la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme et Au secrétariat de Mairie pendant la période estivale pourrait nécessiter le renfort de personnel saisonnier. Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour recruter du personnel complémentaire temporaire entre juillet et septembre en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à recourir à du personnel supplémentaire pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité liée aux absences des agents pour les congés d'été, en particulier pour les besoins de continuité du service à la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme.



DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Des cessions de terrains étant en prévision, il est techniquement nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 024 :« produits de cessions », ce qui n'avait pas été fait lors du budget primitif. Il est proposé d'inscrire une recette d'un montant de 1 000 € dans la section d'investissement au chapitre 024 compensé en dépense dans la section d'investissement par une augmentation du chapitre 26 (participation SPL) pour un montant de 100 € et une augmentation du chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour un montant de 900 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de ces crédits au budget dans le cadre de la Décision Modificative n° 01.



**CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE COLRUYT POUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE
EXCEPTIONNELLE POUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE LA RUE DE LA GARE**

La construction du magasin Colruyt fait l'objet d'une demande de permis de construire qui est sur le point d'aboutir. Il convient de mettre en place une convention pour acter la participation financière exceptionnelle, prévue par le code de l'urbanisme, de Colruyt à la création des infrastructures nécessaires à son implantation (rond-point, renforcement du réseau électrique...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à établir une convention avec la SAS IMMO COLRUYT France permettant la participation financière de l'entreprise aux équipements publics exceptionnels en vue de l'implantation de leur magasin avenue de la gare, convention qui constituera une pièce du permis de construire.



DEMANDE DE SUBVENTION DU MUSEE HAUT-SAONNOIS DE LA CARTE POSTALE

Le Musée a acquis une maison à Faucogney qui nécessite des travaux (au moins 60 000 €) et sollicite une aide des Communes. Madame le Maire a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur le principe d'une subvention exceptionnelle à cette association. Le montant proposé étant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 22 voix pour et une abstention, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « Musée haut-saônois de la carte postale ».



**REGLEMENTATION DE L'IMPLANTATION DES COMPTEURS DE TYPE « LINKY » : RAPPEL
DE LA LIBERTE DE CHOIX DES USAGERS**

Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal de délibérer pour rappeler que l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans exercer de pression, en particulier que les usagers peuvent refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété et refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rappeler à l'opérateur chargé de la pose des compteurs « Lynky » :

- qu'il doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix, sans pression pour refuser ou accepter l'accès à leur propriété ou à leur logement, accepter ou refuser la pose d'un tel compteur, accepter ou refuser que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers en dehors du besoin de collecte des consommations électriques.

- qu'il doit informer de manière explicite et en préalable de l'installation éventuelle d'un nouveau compteur en lui communiquant son droit de refus qu'il peut exercer par lettre simple.

- qu'aucun compteur ne pourra être posé sans l'accord explicite, exprimé en toute liberté par l'utilisateur concerné



BAPTEME D'UN SENTIER AU NOM DE L'ABBE JEANBLANC

Suite aux travaux réalisés par le CMJ sur la deuxième guerre mondiale, le besoin est apparu de rappeler le souvenir de l'Abbé Jeanblanc, très impliqué auprès des habitants de Champagny pendant cette période difficile et à l'origine de la construction de la Vierge du Bermont. Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baptiser « sentier de l'Abbé Jeanblanc » le chemin qui conduit à la vierge du Bermont, depuis le bout de la rue du Bermont.



DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE

La réfection de la toiture de la médiathèque est nécessaire et est évaluée aujourd'hui à environ 45 000 € H.T. Madame le Maire propose de soumettre une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 %. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de valider le projet de réfection de la toiture du bâtiment hébergeant la médiathèque et une partie des collections et les archives de la Maison de la Négritude pour un montant prévisionnel de 45 000€ H.T. et de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % soit 18 000 €.



QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle la tenue des bureaux de vote le 26/025/2019 pour les élections européennes.

Des réunions de quartiers sont prévues :

- le 8 juin à 10 heures au Ban dans la cour de M. et Mme Obrecht,
- le 22 juin à 10 heures pour la Bouverie, la Houillère et le Bermont.

Madame le Maire rappelle les manifestations à venir,

Le 25 mai labellisation station verte à 10 h à Ronchamp et 11 h à Champagny.

Les 1^{ers} et 2 juin le tournoi judo et journées handisport

Le 8 juin la course des 3 Ballons

Le 21 juin label des valeurs de l'Olympisme.

Madame le Maire remercie les associations notamment :

Les Anciens Combattants pour les manifestations des 8 et 12 mai.

La chorale A'chor et l'atelier jazz pour le concert du 10 mai à l'église et le Conseil Municipal des Jeunes pour le chant pendant la cérémonie.

Le collège pour son concert à la salle des fêtes le 17 mai avec pour thème J.J. GOLDMAN.

Les CMJ et la médiathèque pour la fête de l'Europe le 18 mai

Le secteur jeune pour COLOR'RUN le 18 mai

La Cie d'Arc pour le tournoi organisé au gymnase le 18 mai

La commission sport pour le parcours du Cœur le 19 mai.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 heures et 45 minutes

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

